

Le Motu proprio un an après : l'enrichissement réciproque

Selon Benoît XVI, « *les deux formes d'usage du rite romain peuvent s'enrichir réciproquement* ». Dans l'intention du Pape, la réintroduction, dans le cadre paroissial, du missel promulgué par le bienheureux Jean XXIII devrait susciter une émulation liturgique de telle sorte que chaque forme intègre certains aspects positifs de l'autre. Trois questions.

Un O.G.M. liturgique ?

S'agit-il d'aboutir à une synthèse entre les deux usages liturgiques, espèce de messe « *hybride* » brillamment préconisée en son temps par l'abbé Bryan Houghton ? A lire attentivement tout ce que le cardinal Ratzinger a écrit sur la question, il semble clair que, pour lui, la liturgie ne se prête pas à ce genre de manipulation génétique ! J. Ratzinger évoquait plutôt la fameuse « *réforme de la réforme* ». Comme l'indique le complément de nom, c'est le Missel réformé en 1969 et non le Missel précédent qui pourrait faire l'objet d'une réforme. A l'occasion des « *Journées Liturgiques* » qui se tenaient en l'Abbaye de Fontgombault en juillet 2001, le cardinal Ratzinger souhaitait que l'ancien Missel fût maintenu comme « *point de référence* », « *critère* », « *sémaphore* » parce que ce rite est « *vénérable* » et signifie « *l'identité permanente de l'Eglise* ». En se concentrant sur la réforme du Missel de Paul VI, il appert que le futur pape s'intéressait avant tout au bien commun de l'Eglise, c'est-à-dire à la forme ordinaire à laquelle participent habituellement la grande majorité des fidèles. Est-ce à dire que la forme extraordinaire est intangible ? Ce serait méconnaître profondément l'essence de la liturgie : un corps organique fruit d'un développement continu. Surtout pas une fabrication artificielle à la manière d'une production technique mais un processus vivant de croissance hors duquel le rite se sclérose. En ce sens, on peut bien parler d'un apport mutuel de l'un à l'autre usage liturgique. La condition *sine qua non*, c'est que les deux formes se côtoient. Je suis enclin à penser que, pour envisager les choses de façon positive en termes de complémentarité et non de façon dialectique en termes d'opposition, il faut que les mêmes prêtres célèbrent les deux formes dans un même lieu. En ce sens, le cardinal Castrillon Hoyos, à Westminster, relayait la pensée du Pape en souhaitant que la messe tridentine soit proposée dans toutes les paroisses et que les séminaristes reçoivent une formation en vue de la célébrer ! Mais quel dommage qu'une lecture unilatérale du Motu proprio et qu'une compréhension partielle et partielle du sentiment de Benoît XVI sur ce sujet fassent balayer d'un revers de main ce passage de la lettre du Pape aux évêques : « *Évidemment, pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté.* » Le même cardinal Hoyos, procédant aux ordinations sacerdotales de la Fraternité Saint-Pierre à Lincoln en juin 2008, enjoignait les membres de cet institut de tenir compte de ce propos et de manifester à leurs frères prêtres un profond respect pour la forme ordinaire du rite romain en concélébrant avec l'évêque lors de la messe chrismale, qui est le signe particulièrement approprié de la communion sacerdotale.

Quelles améliorations pour la forme ordinaire ?

Voici ce qu'indiquait Benoît XVI dans la lettre qui accompagnait le Motu proprio du 7 juillet 2007 : « *Dans la célébration de la Messe selon le Missel de Paul VI, pourra être manifestée de façon plus forte que cela ne l'a été souvent fait jusqu'à présent, cette sacralité qui attire de nombreuses personnes vers le rite ancien. La meilleure garantie pour que le Missel de Paul VI puisse unir les communautés paroissiales et être aimé de leur part est de célébrer avec beaucoup de révérence et en conformité avec les prescriptions ; c'est ce qui rend visible la richesse spirituelle et la profondeur théologique de ce Missel.* » A Fontgombault, lors de la conférence susdite, le cardinal Ratzinger mentionnait trois éléments susceptibles de réformer le Missel de Paul VI : - « *libérer* » ce missel des « *espaces de créativité* », laquelle « *n'est pas une catégorie liturgique* » ; -

réviser les traductions ; - réorienter la célébration en mettant en valeur la croix, « *point de référence pour tous* », prêtre et fidèles. Concrètement, nous y acheminons-nous ? En France, l'Instruction *Redemptionis sacramentum* qui tentait de réduire l'écart entre la *praxis* du Missel de Paul VI et son édition typique a fait long feu et l'on n'a pas l'impression d'une réelle prise de conscience par le clergé au pouvoir de l'acuité de la crise liturgique. Lucide sur la situation, Benoît XVI préfère prêcher par l'exemple que procéder par décret. La nomination, en octobre 2007, de Mgr Guido Marini maître des célébrations liturgiques pontificales, en remplacement de son homonyme Mgr Piero Marini, a introduit plus qu'un changement de style. Non seulement Benoît XVI a troqué les vêtements qui avaient la faveur de son ancien cérémoniaire contre de beaux ornements romains (allant même jusqu'à délaisser la fêrue papale de Jean-Paul II) ainsi que fait remettre les sept grands chandeliers et la croix d'autel dans les basiliques romaines où il célèbre, mais surtout il n'hésite pas à célébrer au maître-autel (comme à la Sixtine le 13 janvier 2008) et à distribuer la communion à genoux, comme récemment au Latran, à Brindisi et à Sydney. Exemple d'en haut et aiguillon tridentin juste à côté, voilà la pédagogie de Benoît XVI qui ne peut se résoudre à la brutalité qui prévalut dans les années 70 !

Quelles améliorations pour la forme traditionnelle ?

La question elle-même paraît incongrue pour quiconque estime que l'édition de 1962 du Missel romain est la panacée liturgique. Rappelons que cette édition provisoire fut élaborée alors qu'une réforme liturgique était en chantier. Mgr Lefebvre lui-même, en 1965, saluait certains changements souhaités par le Concile : « *Quelque chose était à réformer et à retrouver. [...] Il est clair que la première partie de la Messe, faite pour enseigner les fidèles et leur faire exprimer leur foi, avait besoin d'atteindre ces fins d'une manière plus nette et, dans une certaine mesure, plus intelligible. A mon humble avis, deux réformes dans ce sens semblaient utiles : premièrement les rites de cette première partie et quelques traductions en langue vernaculaire ; faire en sorte que le prêtre s'approche des fidèles, communique avec eux, prie et chante avec eux, se tienne donc à l'ambon, dise en leur langue la prière de l'oraison, les lectures de l'épître et de l'Évangile ; que le prêtre chante dans les divines mélodies traditionnelles le Kyrie, le Gloria et le Credo avec les fidèles. Autant d'heureuses réformes qui font retrouver à cette partie de la Messe sont véritable but.* » Ce n'est qu'après, dans les années 70, que Mgr Lefebvre, récusant la réforme liturgique, choisit en bon pragmatique qu'il était l'édition la plus disponible de l'ancien Missel : celle de 1962. Puis, idéologisant ce choix, il affirma que c'était la dernière révision acceptable avant le Concile. Les prêtres et les fidèles qui aiment la liturgie traditionnelle sont-ils vraiment obligés d'entrer dans cette problématique ? Dans son Motu proprio *Summorum Pontificum*, Benoît XVI indique des enrichissements possibles : « *Dans l'ancien Missel pourront être et devront être insérés les nouveaux saints, et quelques-unes des nouvelles préfaces* ». C'est surtout à l'occasion des dix ans du Motu proprio que le cardinal Ratzinger soulignait l'importance « *d'observer les critères essentiels de la Constitution sur la Liturgie [de Vatican II] aussi si l'on célèbre selon le Missel ancien* ». Ces critères essentiels sont les suivants : participation des fidèles ; unité de l'action liturgique (en finir avec la lourdeur du doublement par le prêtre du propre et du Kyrie chantés par le peuple) ; accès à la Parole de Dieu par les lectures directement en langue vernaculaire. La nouvelle oraison du vendredi-saint pour les Juifs, formellement demandée par le Saint-Siège, est à cet égard très importante : non, cette forme liturgique n'est pas intangible : elle est réformable, donc elle est vivante !

Christian Gouyaud, *La Nef*